

# CHAMBRE

SEANCE DU MARDI 31 MAI

La séance est ouverte à 3 h. 1/4, sous la présidence de M. Fautrier.

## LE ENLEVEMENT DES CRUCIFIX

Après la validation des questions orales de la séance du 29 mai, M. Fautrier a lu le rapport de M. Lefebvre sur l'enlèvement des crucifix. Ce rapport, qui a été adopté, constate que la loi sur la liberté de conscience, en interdisant la présence des crucifix dans les écoles, a été appliquée dans une certaine mesure. M. Fautrier a souligné que cette mesure n'est pas suffisante et qu'il faut aller plus loin.

# CHAMBRE

SEANCE DU MARDI 31 MAI

La séance est ouverte à 3 h. 1/4, sous la présidence de M. Fautrier.

## LE ENLEVEMENT DES CRUCIFIX

Après la validation des questions orales de la séance du 29 mai, M. Fautrier a lu le rapport de M. Lefebvre sur l'enlèvement des crucifix. Ce rapport, qui a été adopté, constate que la loi sur la liberté de conscience, en interdisant la présence des crucifix dans les écoles, a été appliquée dans une certaine mesure. M. Fautrier a souligné que cette mesure n'est pas suffisante et qu'il faut aller plus loin.

# CHAMBRE

SEANCE DU MARDI 31 MAI

La séance est ouverte à 3 h. 1/4, sous la présidence de M. Fautrier.

## LE ENLEVEMENT DES CRUCIFIX

Après la validation des questions orales de la séance du 29 mai, M. Fautrier a lu le rapport de M. Lefebvre sur l'enlèvement des crucifix. Ce rapport, qui a été adopté, constate que la loi sur la liberté de conscience, en interdisant la présence des crucifix dans les écoles, a été appliquée dans une certaine mesure. M. Fautrier a souligné que cette mesure n'est pas suffisante et qu'il faut aller plus loin.

# CHAMBRE

SEANCE DU MARDI 31 MAI

La séance est ouverte à 3 h. 1/4, sous la présidence de M. Fautrier.

## LE ENLEVEMENT DES CRUCIFIX

Après la validation des questions orales de la séance du 29 mai, M. Fautrier a lu le rapport de M. Lefebvre sur l'enlèvement des crucifix. Ce rapport, qui a été adopté, constate que la loi sur la liberté de conscience, en interdisant la présence des crucifix dans les écoles, a été appliquée dans une certaine mesure. M. Fautrier a souligné que cette mesure n'est pas suffisante et qu'il faut aller plus loin.

# MIETTES

Disons un mot d'une fable burlesque...

Je suis heureux de vous annoncer que la lecture des *Contes de la semaine* a été interrompue par la fin de la séance.

## CONVERSIONS

Un missionnaire nous écrit de l'Inde: Je suis heureux de vous annoncer que la lecture des *Contes de la semaine* a été interrompue par la fin de la séance.

## LES MASSACRES D'ARMÉNIE

M. de Pressensac écrit, le 26 mai dernier, à M. Dautrieu, pour l'informer de l'intention de lui poser une question, à la tribune de la Chambre, au sujet des massacres d'Arménie.

## LES OBSEQUES DU CAPORAL BACONNET

Les obseques du caporal Baconnet, tué à la guerre, auront lieu demain, à 9 heures de matin, au Val-de-Grâce.

## LES PRISONNIERS DU MAROC

Washington, 31 mai. — Les tentatives faites en vue d'obtenir la mise en liberté de M. P. B. ont échoué.

## LE SERVICE DE DEUX ANS

M. G. Berry a déposé un amendement tendant à réduire à deux ans la durée du service militaire.

## LA COMMISSION DES DOUANES

La Commission des douanes a entendu les représentants des producteurs de grains français.

## LE GROUPE DU COMMERCE EXTERIEUR

Le groupe du commerce extérieur s'est réuni pour discuter les propositions de M. Lefebvre.

## LE GROUPE DU COMMERCE EXTERIEUR

Le groupe du commerce extérieur s'est réuni pour discuter les propositions de M. Lefebvre.

## LE GROUPE DU COMMERCE EXTERIEUR

Le groupe du commerce extérieur s'est réuni pour discuter les propositions de M. Lefebvre.

## LE GROUPE DU COMMERCE EXTERIEUR

Le groupe du commerce extérieur s'est réuni pour discuter les propositions de M. Lefebvre.

## LE GROUPE DU COMMERCE EXTERIEUR

Le groupe du commerce extérieur s'est réuni pour discuter les propositions de M. Lefebvre.

# CHAMBRE

SEANCE DU MARDI 31 MAI

La séance est ouverte à 3 h. 1/4, sous la présidence de M. Fautrier.

## LE ENLEVEMENT DES CRUCIFIX

Après la validation des questions orales de la séance du 29 mai, M. Fautrier a lu le rapport de M. Lefebvre sur l'enlèvement des crucifix. Ce rapport, qui a été adopté, constate que la loi sur la liberté de conscience, en interdisant la présence des crucifix dans les écoles, a été appliquée dans une certaine mesure. M. Fautrier a souligné que cette mesure n'est pas suffisante et qu'il faut aller plus loin.

## LE ENLEVEMENT DES CRUCIFIX

Après la validation des questions orales de la séance du 29 mai, M. Fautrier a lu le rapport de M. Lefebvre sur l'enlèvement des crucifix. Ce rapport, qui a été adopté, constate que la loi sur la liberté de conscience, en interdisant la présence des crucifix dans les écoles, a été appliquée dans une certaine mesure. M. Fautrier a souligné que cette mesure n'est pas suffisante et qu'il faut aller plus loin.

## LE ENLEVEMENT DES CRUCIFIX

Après la validation des questions orales de la séance du 29 mai, M. Fautrier a lu le rapport de M. Lefebvre sur l'enlèvement des crucifix. Ce rapport, qui a été adopté, constate que la loi sur la liberté de conscience, en interdisant la présence des crucifix dans les écoles, a été appliquée dans une certaine mesure. M. Fautrier a souligné que cette mesure n'est pas suffisante et qu'il faut aller plus loin.

## LE ENLEVEMENT DES CRUCIFIX

Après la validation des questions orales de la séance du 29 mai, M. Fautrier a lu le rapport de M. Lefebvre sur l'enlèvement des crucifix. Ce rapport, qui a été adopté, constate que la loi sur la liberté de conscience, en interdisant la présence des crucifix dans les écoles, a été appliquée dans une certaine mesure. M. Fautrier a souligné que cette mesure n'est pas suffisante et qu'il faut aller plus loin.

## LE ENLEVEMENT DES CRUCIFIX

Après la validation des questions orales de la séance du 29 mai, M. Fautrier a lu le rapport de M. Lefebvre sur l'enlèvement des crucifix. Ce rapport, qui a été adopté, constate que la loi sur la liberté de conscience, en interdisant la présence des crucifix dans les écoles, a été appliquée dans une certaine mesure. M. Fautrier a souligné que cette mesure n'est pas suffisante et qu'il faut aller plus loin.

## LE ENLEVEMENT DES CRUCIFIX

Après la validation des questions orales de la séance du 29 mai, M. Fautrier a lu le rapport de M. Lefebvre sur l'enlèvement des crucifix. Ce rapport, qui a été adopté, constate que la loi sur la liberté de conscience, en interdisant la présence des crucifix dans les écoles, a été appliquée dans une certaine mesure. M. Fautrier a souligné que cette mesure n'est pas suffisante et qu'il faut aller plus loin.

## LE ENLEVEMENT DES CRUCIFIX

Après la validation des questions orales de la séance du 29 mai, M. Fautrier a lu le rapport de M. Lefebvre sur l'enlèvement des crucifix. Ce rapport, qui a été adopté, constate que la loi sur la liberté de conscience, en interdisant la présence des crucifix dans les écoles, a été appliquée dans une certaine mesure. M. Fautrier a souligné que cette mesure n'est pas suffisante et qu'il faut aller plus loin.

## LE ENLEVEMENT DES CRUCIFIX

Après la validation des questions orales de la séance du 29 mai, M. Fautrier a lu le rapport de M. Lefebvre sur l'enlèvement des crucifix. Ce rapport, qui a été adopté, constate que la loi sur la liberté de conscience, en interdisant la présence des crucifix dans les écoles, a été appliquée dans une certaine mesure. M. Fautrier a souligné que cette mesure n'est pas suffisante et qu'il faut aller plus loin.

## LE ENLEVEMENT DES CRUCIFIX

Après la validation des questions orales de la séance du 29 mai, M. Fautrier a lu le rapport de M. Lefebvre sur l'enlèvement des crucifix. Ce rapport, qui a été adopté, constate que la loi sur la liberté de conscience, en interdisant la présence des crucifix dans les écoles, a été appliquée dans une certaine mesure. M. Fautrier a souligné que cette mesure n'est pas suffisante et qu'il faut aller plus loin.

## LE ENLEVEMENT DES CRUCIFIX

Après la validation des questions orales de la séance du 29 mai, M. Fautrier a lu le rapport de M. Lefebvre sur l'enlèvement des crucifix. Ce rapport, qui a été adopté, constate que la loi sur la liberté de conscience, en interdisant la présence des crucifix dans les écoles, a été appliquée dans une certaine mesure. M. Fautrier a souligné que cette mesure n'est pas suffisante et qu'il faut aller plus loin.

## LE ENLEVEMENT DES CRUCIFIX

Après la validation des questions orales de la séance du 29 mai, M. Fautrier a lu le rapport de M. Lefebvre sur l'enlèvement des crucifix. Ce rapport, qui a été adopté, constate que la loi sur la liberté de conscience, en interdisant la présence des crucifix dans les écoles, a été appliquée dans une certaine mesure. M. Fautrier a souligné que cette mesure n'est pas suffisante et qu'il faut aller plus loin.